

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il semble qu'une annonce récente à l'effet que 1 200 fonctionnaires ont été mis à pied à Approvisionnement et Services Canada sera suivie d'une annonce semblable portant sur 1 700 autres emplois à disparaître dans ce même ministère.

Ce gouvernement conservateur fait des économies de bouts de chandelles. Depuis neuf ans qu'il est au pouvoir, il ne fait que démoraliser les fonctionnaires canadiens. Il a mis fin à une longue histoire de fierté et de bons services rendus aux Canadiens. Les conservateurs ne réalisent aucune économie par des mesures de ce genre.

Leur but est simplement d'utiliser les fonctionnaires comme boucs émissaires. Les conservateurs veulent privatiser les services publics afin de confier les fonctions à leurs amis qui profitent déjà beaucoup trop du favoritisme gouvernemental et des fonds publics.

Nous demandons à ce gouvernement de mettre fin à de telles pratiques qui détruisent la fonction publique du Canada.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, dans un communiqué émis par le *National Media Archive* du mardi 16 février 1993, on peut lire ceci: «Le réseau anglais de la Société Radio-Canada a induit la population en erreur au sujet des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage annoncées dans l'exposé économique et financier de décembre dernier. Telle est la conclusion principale d'une étude du *National Media Archive* à paraître sous peu au sujet de la couverture nationale réservée par les réseaux CBC et CTV au mini-budget de Don Mazankowski».

On peut y lire également: «Lors de son reportage du 2 décembre 1992, CBC a cité les fausses informations de Judy Rebick selon lesquelles les victimes de harcèlement, sexuel ou autre, ne seraient pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage en vertu des modifications proposées. Non seulement CBC a-t-elle évité de réfuter ces allégations pendant le reste de son reportage, mais elle a continué de les faire valoir comme si elles étaient véridiques.» Voilà ce qu'on retrouve dans le communiqué.

Le réseau CBC—Radio-Canada est financé par les taxes des citoyens canadiens pour près de 1,3 milliard. Il

100. Je puis dire à mon collègue que je n'ai pas toujours été pleinement d'accord avec les décisions prises par mon parti, mais dans l'ensemble ses programmes sont meilleurs que ceux de n'importe quel autre parti.

Le député vient de l'Ontario. Je ne serais pas étonné qu'il n'appuie pas toutes les mesures prises par le gouvernement néo-démocrate en Ontario. Il peut croire que ce gouvernement est le meilleur gouvernement possible pour sa province, mais je serais étonné qu'il soit d'accord avec tout ce qu'il a fait récemment. Le gouvernement néo-démocrate n'a pas fait tout ce que j'attendais de lui en tant que gouvernement provincial. Il a imposé ici et là des réductions qui n'étaient pas prévues et dont il n'avait jamais parlé quand il était dans l'opposition.

La politique de notre parti, c'est que le taux devrait être d'au moins 60 p. 100. Une fois au gouvernement, nous consentirions peut-être à examiner le dossier afin de trouver un taux plus raisonnable, plus juste. Toutefois, nous ne nous engageons pas à revenir aux 66 p. 100. Certes, 66 p. 100, ça représente plus d'argent dans les poches du chômeur, mais le ministre devait sans doute chercher à trouver un juste milieu, à l'époque.

Nous sommes contre cette réduction qui intervient au moment précis où nous avons plus de un million de chômeurs. À notre avis, c'est le comble du ridicule.

Une voix: Dans la cinquième année de son mandat.

M. Allmand: Oui, dans la cinquième année de son mandat. Il est clair que le gouvernement agit ainsi pour contrer les politiques du Parti réformiste qui menace ses candidats dans l'Ouest. Il n'y a pas de doute possible. La mesure est inconsidérée, précipitée, et maintenant le gouvernement fait machine arrière et tente de corriger les erreurs qu'il a commises dans le projet de loi C-105.

[Français]

Mme le vice-président: La période de questions et observations est maintenant terminée.

Puisqu'il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.